

ERES SELECTION PME (P) (Code AMF : 990000115879)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCPE de classification "actions des pays de l'Union européenne" est un fonds nourricier du FCP ERES MULTIGESTION PME également classé "actions des pays de l'Union européenne" dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice MSCI EUROPE SMALL CAP INDEX (EUR) calculé dividendes réinvestis sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum. Cet indicateur est disponible sur le site de msci.com.

A ce titre, l'actif du FCPE ERES SELECTION PME est investi en totalité et en permanence en parts du fonds maître « ERES MULTIGESTION PME part ES » et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'orientation du fonds maître ERES MULTIGESTION PME est la suivante :

Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPC (jusqu'à 100% d'OPCVM et jusqu'à 10% de FIVG ou FCPR)

Le FCP sera investi entre 75% et 100 % de son actif dans des OPC actions investis sur les marchés de l'Union européenne dont la France et plus particulièrement dans des valeurs de petites et moyennes entreprises et d'entreprises de taille intermédiaire éligibles au PEA PME qui présentent les caractéristiques suivantes : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

Le processus de gestion du FCP repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCP indiquées ci-après.

Les critères de sélection des OPC reposent sur :

- une analyse qualitative des sociétés de gestion sélectionnées, cette approche se fonde principalement sur la qualité des équipes de gestion, du processus de gestion, de l'organisation du contrôle interne et des agrégats financiers de la société de gestion.
- une analyse quantitative des OPC par rapport à leur indice et/ou à leur univers concurrentiel en analysant le rapport performance/volatilité d'un OPCVM sur 1, 3, 5 ans ou plus d'un même univers d'investissement.

Fourchettes d'exposition du FCP via les OPC qu'il détient et par rapport à son actif net : actions de 75% à 100% - obligations dont obligations spéculatives de 0% à 25% - fourchette de sensibilité de la poche obligataire de -5 à +5 - change de 0% à 10% (hors pays de l'union européenne).

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

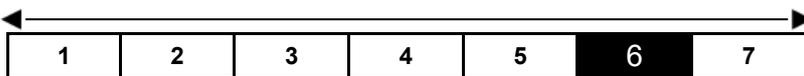
■ Durée de placement recommandée : 5 années minimum.

■ Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 6 s'explique par l'exposition importante du FCPE aux marchés actions. Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui de l'OPC maître. Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maître et du nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital. Votre capital investi peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des taux d'intérêts. Ce placement diffère d'un investissement dans des dépôts (type livret A ou dépôt à terme). Par ailleurs, ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie de liquidité et d'aucun garant pour stabiliser sa valeur liquidative.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ Risque de crédit : Le fonds maître peut détenir indirectement à travers ses investissements en OPC des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ Risque de liquidité : Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5%*
Frais de sortie	0%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	3,29%*
-----------------------	--------

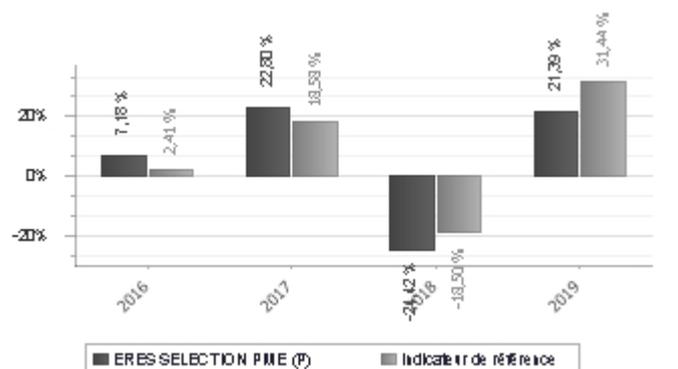
* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 2019. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	20% de la surperformance positive par rapport à son indicateur de référence. 0.00% au titre de l'exercice 2019
----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES SELECTION PME (P) libellé en euro a été créé le 24/12/2015.

Les performances antérieures au 01/08/2018 ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité et qu'à partir de cette date l'objectif et la politique d'investissement du FCPE ainsi que son profil rendement risque ont été modifiés.

➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et par courrier sur simple demande. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître ERES MULTIGESTION PME (ES) sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/08/2020.